0



s'étend cet été à tous les départements. Il faut maintenant payer d'avance ses médicaments si l'on refuse le générique SECURITE SOCIALE La CPAM durcit le ton. Une mesure

tiers payant. » Le jeune homme hésite quelques secondes, puis accepte: « Je n'ai pas voulu me lancer dans de la paperasse. J'ai pris les génériques », explique-t-il.
Cette scène se répète inlassablea pharmacienne du centre de Bordeaux regarde Stéphane d'un air un peu gêné. Elle re-vient avec la boîte du médicament vous donner le générique. Si vous ne le voulez pas, il faut nous faire l'avance. Vous n'aurez pas droit au contre les allergies prescrit par son médecin. « Bon, en fait, la Sécurité sociale nous oblige maintenant à

nériques. Mais la mesure concerne en fait l'ensemble du pays. Il s'agit d'inciter très fortement les malades à utiliser ces copies qui coûtent ment dans les pharmacies de Gironde depuis le 1° juillet, date de la rattraper notre retard. L'utilisation des génériques a tendance à bais-ser, alors qu'elle avait augmenté. Il mise en application d'un texte sui l'utilisation des médicaments gé fallait inverser cette tendance, revepeaucoup moins cher au patient et donc à la Sécurité sociale qui rem-

nir à 85% de génériques lorsque la substitution est possible. Nous sommes aujourd'hui retombés à 70%», détaille Jérôme Pascaud, directeur délégué de la CPAM Gironge

Un texte renforcé

nériques, et des doutes exprimés par les médecins (lire ci-dessous). Pour yremédier, la CPAM va utiliser une arme de dissuasion quasi imparable : l'argent. Comment ? En renforçant les contraintes d'un texte qui n'a été appliqué qu'à la marge dans les pharmacies de France ces dernières années. Depuis 2006, il esten théorie obligatoire de prendre le générique si l'on veut Une conséquence de la défiance croissante des malades pour ces gé tamment pour ne pas être pénalisées par rapport à d'autres (lire ciêtre remboursé sans faire l'avance de la dépense. Mais dans les faits, peu d'officines ont joué le jeu, no-

à la mesure suivante, qui est en train d'être étendue à tous les dé-partements cet été. Si le médecin Au terme de négociations avec les représentants des pharmaciens, la Sécurité sociale est ainsi parvenue

devant chaque médicament d'une ordonnance, le pharmacien ne pourrapas faire jouer le tiers payant si l'assuré ne choisit pas le générique. Ce dernier devra alors faire l'avance tout en remplissant une feuille de remboursement, qu'il fau-dra ensuite envoyer à la Sécurité so-ciale. Une complication administra-tive et l'obligation d'effectuer d'abord la dépense qui devraient intraitant n'a pas indiqué clairement la mention NS (non substituable) citer la grande majorité des patients à choisir les génériques. D'autant que les pharmaciens ne feront prorègle, avec un non-rem par la Sécurité sociale. bablement pas preuve de sou-plesse. Eux aussi seront frappés au portefeuille s'ils n'appliquent pas la

Si elle est efficace, autrement dit si le taux de substitution pour un générique remonte à 85 %, cette mesure devrait rapporter chaque année plus de 1 milliard d'euros à la Sécurité sociale, pour un déficit annuel de 15 milliards de sa branche

Substitution ou non

maladie. Reste une faille dans la cui-rasse du système. Il suffit que le mé-decin indique « non substituable »

que vingt ans après la mise sur le marché d'un principe actif, et ce afin de permettre aux laboratoires d'amortir les dépenses liées à la reacceptera la prescription du même traitement. Il existe enfin le cas où le médicament n'a pas de généri-que. La copie n'est en effet possible prennent des médicaments depuis longtemps, pour lesquelles la CPAM



Pour renforcer l'utilisation des génériques, la CPAM a choisi une arme de dissuasion en général efficace : l'argent. ARCHIVES C. PETITIX SO.

se sont engagés sur cette question de la substitution», précise Jérôme

Il reste cependant quelques cas particuliers, comme ceux des per-sonnes âgées de plus de 75 ans qui

pourquoi cherche.

CONTROVERSE Les médecins se montrent souvent plus critiques sur la qualité À la question: «Un médicament gé-nérique est-il aussi efficace que son princeps (principe actif du médica-ment d'origine, en quelque sorte)?», on serait tenté de répondre « oui », à r les études longues et sérieu-BONCHON Métoprolo! JUOXÉTINE MERCK 100 Jours 1

des génériques

ncore

OPS

doutes

SU

efficacité,

La fabrication hors frontières est mise en cause, PHOTO ARCHIVES « SO »

ses qui le confirment

Études positives
L'une d'elles est française. Elle a été
menée par la CPAM sur l'un des médicaments anticholestérol les plus
prescrits, la sinvastatine 20 mg. Ce
médicament représente 6 millions
de boîtes. 100 000 patients âgés de
40 à 79 ans ont ainsi été suivis pendant deux ans. 12% avaient pris le générique de ce médicament. Les difrées en tenant compte d'éventuels décès, infarctus et AVC, susceptibles d'être plus nombreux si le médicament n'est pas efficace. Les résultats de cette étude rendue publique en juin demier indiquent qu'il n'existe pas « de différence constatée d'effipas de la faction cacité entre le princeps et les géné-riques de la simvastatine ». Cette enquête n'a fait que confirférences d'efficacité ont été mesu-

mer les mesures de bioéquivalence

« différences de bioéquivalence en-tre produit princeps et produit gé-nérique ne dépassent pas 10 %». La Commission nationale de pharmaeffectuées, ces dernières années, par la Food and Drug Administration (FDA) ou par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps). Selon la FDA, qui a effectué des milliers de contrôles, les

covigilance a aussi émis un avis positif sur les génériques.

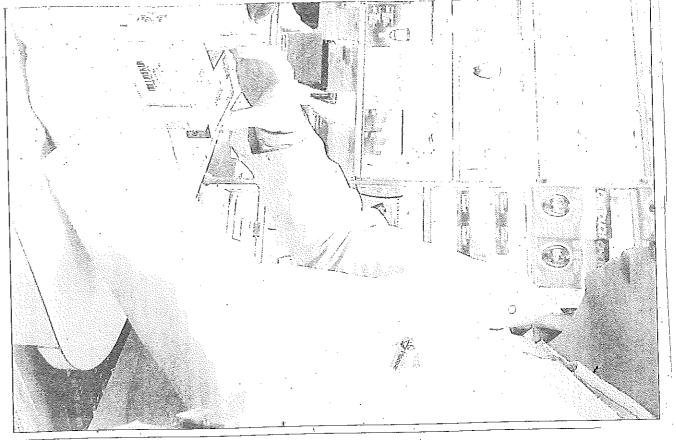
Les doutes de l'Académie

Face à cette quasi-unanimité, le rapport rendu en début d'année par l'Académie de médecine a quelque peu douché les partisans des génériques. Il souligne d'abord les réticences d'un bon quart des médecins sur l'efficacité des génériques. Mais ce document rappelle surtout qu'ils ne sont pas la copie strictement conforme des médicaments de référence et que leur « équivalence thérapeutique » n'est pas absolument garantie. Ils contiennent certes le même principe actif, en quantité égale, mais peuvent être fabriqués avec des substances différences.

D'infimes variations qui incitent l'Académie de médecine à voir les génériques sous un jour un peu plus contrasté, notamment pour les

copies de médicaments à marge thérapeutique étroite comme les antiépileptiques, les anticoagulants et certains antibiotiques. Une critique sous-jacente existe ainsi sur la fabrication des principes actifs hors des frontières françaises, dans des conditions qui ne sont pas nécessai-rement irréprochables. Elle souligne

l'importance « d'appliquer formel-lement les dispositions réglemen-taires de contrôle de qualité ». Cerapport de l'Académie n'a rien cependant d'une charge contre les génériques, dont l'efficacité est très globalement reconnue. Mais les mé-decins entendent conserver à tout prix la possibilité de refuser des co-pies en indiquant «NS» (non subs-tituable) sur l'ordonnance. Ils invi-





PIERRE BÉGUERIE Président du Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens d'Aquitaine, pharmacien à Bidart.

Larnesure sur les génériques dest-elle étendue à tous les départements?
C'est en cours. Pour la CPAM de Bayonne, c'est à partir du 23 juillet que les sanctions pourront être appliquées. La Gironde y est assujette depuis le 1° juillet, les Landes depuis fin juin.

départements vont appliquer cette mesure d'ici à la fin de l'été. Elle fait l'objet d'un accord entre les CPAM et les représentants des pharmaciens. Il ne s'agit en fait que de la mise en œuvre contrargnante d'un texte qui date de 2006. Mais cette fois, des sanctions sont prévues pour le pharmacien si la mesure n'est pas appliquée. Il risque tout simplement de ne pas être remboursé par la Sécurité sociale.

CPAM, quiva surprendre les clients des pharmacies?
Tout simplement parce que les génériques sont pariois jusqu'à 50 % moins chers. Le déficit de la Sécurité sociale est devenu un gouffre et si rien n'est fait nous irons dans le mur. Et puis ce texte était tout, de même appliqué par un certain nombre de pharmaciens. Mais de moins en moins nombreux, puisque les gens préféraient aller chez ceux qui n'imposaient pas de faire l'avance pour un médicament qui n'était pas un générique. Cela créaît une concurrence déloyale.

méfiance des gens envers les génériques?

Dans de nombreux pays européens, les génériques représentent 90 % des médicaments utilisés lorsqu'il y a un choix possible. Dans le secteur de la CPAM de Bayonne, nous en sommes à 70 %, à peu près comme ailleurs en France. Mais vous imaginez bien que si ces médicaments n'étaient pas aussi efficaces, il n'y aurait pas autant de malades qui accepteraient de les prendre. La fiabilité des génériques a été démontrée. Les gens n'ont pas à s'inquiéter. Et ils ont toujours la liberté de faire le choix d'avancer l'argent, et ils seront remboursés.

B. BZ.

SANTÉ Les patients qui refusent les médicaments génériques doivent désormais payer et remplir une feuille de soins pour obtenir le remboursement. Une consigne pour faire baisser le déficit, malgré les doutes sur l'efficacité des génériques. Pages 2 et



Sécurité sociale espère que l'obligation de remplir un formulaire stimulera le choix des génériques en pha